

# PARIS ACCESSIBLE



# Sommaire

<b>Edito de la Maire de Paris, Anne Hidalgo.....</b>	<b>5</b>
<b>Edito de Lamia El Aaraje, adjointe en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap.....</b>	<b>6</b>
<b>Chiffres clés.....</b>	<b>7</b>
<b>Les Jeux Olympiques et Paralympiques, accélérateurs des politiques publiques en matière d'accessibilité.....</b>	<b>9</b>
Transports : un réseau de bus et de tramway désormais 100 % accessible à Paris.....	9
Vie quotidienne : Paris inaugure 17 quartiers d'accessibilité augmentée, des quartiers « hyperaccessibles ».....	13
Sports : grâce aux Jeux Olympiques et Paralympiques, Paris se dote de nouveaux équipements sportifs intégralement accessibles et développe l'accès à la pratique sportive.....	19
Pour les Jeux, une mobilisation de tous les instants pour une expérience inoubliable et accessible à tous à Paris.....	24
<b>L'accessibilité des établissements et des services parisiens, un investissement de longue date de la Ville de Paris pour permettre l'autonomie au quotidien et construire la ville de demain.....</b>	<b>26</b>

De nombreux établissements et services publics municipaux désormais accessibles dans tous les arrondissements de Paris et dans tous les secteurs.....	26
Théâtres, musées, bibliothèques et médiathèques : l'offre culturelle parisienne accessible s'enrichit sur tout le territoire.....	32
L'autonomie des Parisiens renforcée par l'accessibilité numérique des sites et des services en ligne et de nouvelles innovations.....	34
<b>L'accessibilité est une ligne de conduite transversale à toutes les politiques publiques parisiennes pour concrétiser l'accès de chacun à ses droits en toute autonomie.....</b>	<b>35</b>
L'accessibilité au cœur de chaque grand projet de la mandature au service de l'autonomie et de la citoyenneté de tous les Parisiens.....	35
Paris se mobilise avec ses partenaires pour garantir le droit à l'éducation de tous les enfants.....	38
Renforcer le droit aux loisirs des enfants et le droit au répit des familles.....	40



**Anne Hidalgo**  
Maire de Paris

Dès le début de ma mandature, j'ai souhaité mener une large politique de transformation de l'espace public parisien, afin de le rendre pleinement accessible. J'en suis convaincue : une ville accessible permet l'émancipation de tous les citoyens, en assurant à chacun une véritable autonomie.

Au cours des dernières années, les Jeux de Paris nous ont donné l'opportunité d'accélérer nos initiatives pour garantir l'accès des personnes en situation de handicap au droit commun. Désormais, notre réseau de bus est entièrement accessible ; notre ville s'est dotée de 17 quartiers d'accessibilité augmentée ; de nouveaux équipements sportifs ont vu le jour et permettront, demain, le développement des pratiques sportives pour toutes et tous.

J'en ai conscience : il nous reste encore beaucoup à faire. C'est pourquoi nous avons fait le choix de former tous nos agents à l'accueil et à la communication avec l'ensemble des publics, quels que soient leurs handicaps. Le service public parisien, qui constitue le patrimoine de toutes les Parisiennes et de tous les Parisiens, s'est lui aussi transformé à vive allure, pour être véritablement accessible.

Nous pouvons être fiers du chemin accompli. Nous le savons : un environnement inaccessible est source d'exclusion et de discriminations. Sans accessibilité, le citoyen peut voir ses droits à l'éducation, à l'emploi, à la santé ou encore à la culture mis en péril. A Paris, nous ne nous résoudrons jamais à une telle injustice. A Paris, nous continuerons de promouvoir la nécessaire révolution culturelle de l'accessibilité !



### Lamia El Aaraje

Adjointe en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap

Au quotidien, de nombreuses personnes se trouvent empêchées d'accéder à un lieu ou à un service. Les personnes en situation de handicap temporairement ou durablement, les femmes enceintes, les personnes âgées ne sont que quelques exemples. Or, il ne peut y avoir de citoyen de seconde zone. C'est pourquoi nous avons engagé une politique volontariste pour rendre notre ville accessible. Nous sommes à l'aube d'une révolution culturelle en matière d'accessibilité à Paris avec un objectif : l'égalité réelle. Nous menons une politique pour être pleinement à la hauteur de notre ambition initiale : permettre à chacune et à chacun d'être autonome dans ses déplacements à Paris, dans son accès aux services publics pour vivre dignement. Cette transformation de la ville fera de l'accessibilité un héritage fort des Jeux Olympiques et Paralympiques que nous accueillons. Pour cela, nous avons choisi de ne pas nous limiter aux obligations réglementaires et à la loi de 2005 qui imposent aux communes de rendre leurs équipements publics accessibles. Parce que ces impératifs ne suffisent plus.

Se déplacer de façon autonome est la première condition pour avoir accès aux services publics. Or, le transport reste un motif d'inquiétude et de difficulté particulière pour un grand nombre de nos concitoyens, qu'ils soient en situation de handicap, avec des enfants en bas âge en poussette, ou âgés par exemple. Alors, pour améliorer la situation, nous sommes partis de nos compétences, celles de la Ville de Paris, pour rendre 100 % accessibles les lignes de bus parisiennes avec 1 750 arrêts qui le sont désormais.

A Paris, l'accessibilité n'est pas uniquement d'ordre matériel. Au-delà de l'accès physique aux lieux, nous formons à l'accessibilité et sensibilisons aux handicaps tous nos personnels dans les équipements recevant du public. C'est ainsi que nous garantissons le bon accueil de tous les publics. La Ville de Paris est donc pleinement engagée en matière d'accessibilité. Cette dynamique est centrale, elle mobilise au quotidien de très nombreux acteurs avec qui nous travaillons : les associations sans lequel rien ne serait possible, les agents de la Ville et nos directions et les partenaires institutionnels. On continue !

## Chiffres clés

**125 millions**

d'euros alloués à l'accessibilité d'ici la fin de la mandature.

**91 %**

d'établissements municipaux recevant du public rendus accessibles d'ici 2025.

### Des lignes de bus 100 % accessibles :

59 lignes et 1 750 arrêts accessibles, 22 millions d'euros investis.

### Des lignes de tramways 100 % accessibles :

8 lignes, 103 km, 184 stations accessibles.

**1 000**

places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR) supplémentaires d'ici la fin de la mandature en 2026, en plus des 4 400 existantes.

**235**

clubs sportifs qui accueillent des personnes en situation de handicap.

**Près de 90 %**

des écoles primaires parisiennes qui accueillent des enfants ayant des besoins éducatifs spécifiques, y compris ceux en situation de handicap.

**1 790**

modules sonores sur 228 carrefours équipés pour les personnes aveugles et malvoyantes.

**17**

quartiers d'accessibilité augmentée.

**200**

établissements publics rendus accessibles dans les QAA.



© Clément Dorval / Ville de Paris

## Les Jeux Olympiques et Paralympiques, accélérateurs des politiques publiques en matière d'accessibilité

Transports : un réseau de bus et de tramway désormais 100% accessible à Paris



© Joséphine Brueder / Ville de Paris

L'accès aux transports est une nécessité pour toutes les Parisiennes et tous les Parisiens. Partant de ce constat et depuis plusieurs années, la Ville de Paris a engagé des travaux très importants pour rendre entièrement accessibles les transports en surface.

En mai 2024, la Ville de Paris a inauguré la mise en accessibilité de l'ensemble des lignes de bus, au nombre de 59, dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Une ligne de bus est 100 % accessible dès lors que 70 % des arrêts le sont. Depuis le 30 avril 2024, cet objectif a été atteint avec plus de 1 700 arrêts sur plus de 2 300 arrêts à Paris rendus accessibles.

Au cours des trois dernières années, ce sont plus de 380 chantiers qui auront été réalisés pour atteindre cet objectif ambitieux pour un budget de 22 millions d'euros.

Le tramway est lui aussi 100 % accessible avec 8 lignes et 184 stations accessibles sur 103 km.

La Ville de Paris est également vigilante à la mise en accessibilité de lignes communes à Paris et à des villes de banlieue pour rendre l'ensemble des déplacements du quotidien accessibles à toutes et tous. Un travail est en cours avec la RATP afin de s'assurer de l'accessibilité de ces lignes d'ici la fin de l'année 2024.

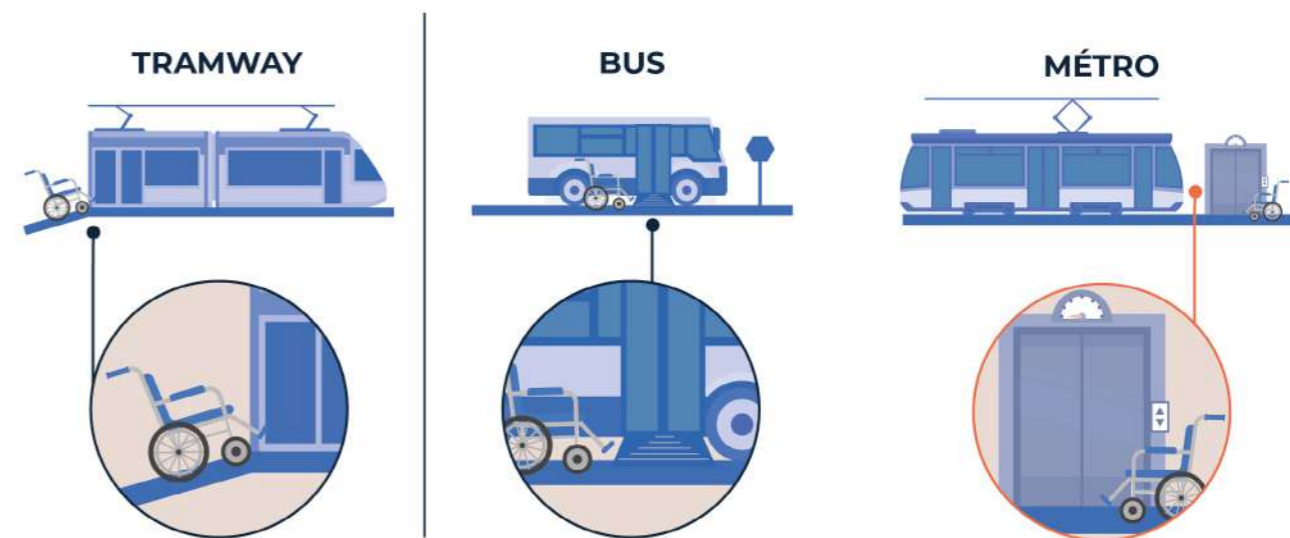
Par ailleurs, pour faciliter les déplacements en toute autonomie, **la Ville s'est engagée à créer 1 000 places personnes à mobilité réduite (PMR) supplémentaires d'ici la fin de la mandature en 2026.** Elles s'ajouteront aux 4 400 places PMR déjà existantes.

Enfin, pour faciliter les déplacements des Parisiennes et des Parisiens au quotidien et encourager les mobilités douces, la Ville de Paris attribue des aides à l'achat d'un vélo adapté.

### Pour aider à la mobilité (PAM)

La Ville de Paris contribue au fonctionnement du service PAM - Pour Aider à la Mobilité - un service public de transport à la demande spécialisé et collectif. Créé en 2002, son objectif est de faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite, handicapées ou dépendantes. Un conducteur accompagnateur vient chercher la personne avec un véhicule adapté à son domicile et la dépose à son adresse de destination. Suite à la reprise du service parisien par la Région Île-de-France le 12 juillet 2023, le Pam 75 est devenu le Pam francilien. C'est à ce titre que la Ville de Paris participe activement à son financement, sans pour autant en avoir la gestion.

## MISE EN ACCESSIBILITÉ DES TRANSPORTS : QUI FAIT QUOI ?



**i** La Ville de Paris et la RATP échangent régulièrement pour améliorer l'accessibilité : formation des chauffeurs, trafic et fréquence des passages de bus...

## Handi'Stat : un dispositif pour faciliter le stationnement des véhicules de personnes en situation de handicap

À l'occasion de la généralisation du dispositif de lecture automatique des plaques d'immatriculation (LAPI), la Ville de Paris a co-construit avec les représentants des usagers concernés Handi'Stat pour sécuriser les droits spécifiques liés au stationnement des personnes détentrices de la carte mobilité inclusion - stationnement (CMI-S). Une campagne d'information a été lancée pour faire connaître le nouveau service.

### C'est quoi Handi'Stat ?



C'est un référencement informatique de plaques d'immatriculation, proposé par la Ville de Paris qui vous permet de vous garer gratuitement à Paris. (+ bois de Vincennes et de Boulogne)



Handi-Stat est ouvert à toutes les personnes détentrices d'une carte CMI-S ou CES.

Ce référencement dure 3 ans.

Vous pouvez enregistrer un maximum de 2 plaques d'immatriculation de votre choix: celle de votre véhicule et/ou de celle de votre accompagnant (famille, ami, proche, aidant).

### En résumé

#### Pourquoi s'inscrire sur Handi'Stat ?

Grâce à cette inscription qui dure 3 ans, vous évitez de prendre un ticket Handi gratuit:

Soit à l'horodateur

Soit sur application mobile



De mettre en évidence votre carte CMI-S ou CES derrière votre pare-brise.

Pour en savoir plus sur le stationnement à Paris pour les personnes en situation de handicap, scanner ce QR code.



## Vie quotidienne : Paris inaugure 17 quartiers d'accessibilité augmentée, des quartiers « hyperaccessibles »



Mesure prioritaire de la politique d'accessibilité de la Mairie de Paris pour permettre à tous d'accéder aux services et fonctionnalités du quotidien, **chaque quartier d'accessibilité augmentée (QAA) propose un parcours prioritaire menant vers différents équipements recevant du public, tous entièrement accessibles.** Inaugurés le 4 juillet 2024, les quartiers d'accessibilité augmentée sont un engagement phare de la Ville de Paris en matière d'accessibilité universelle, **au-delà de ses obligations réglementaires.**

Témoignage de Pierre Cioffi, président du comité de Paris de l'association Valentin-Haüy, d'aide aux personnes atteintes d'un handicap visuel, et vice-président du CDCA (conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie) :

« Je préfère être handicapé aujourd'hui qu'il y a vingt ans à Paris. »



**Ces quartiers sont des zones d'exemplarité** permettant à toute personne, quelle que soit sa situation (familles avec poussettes, personnes âgées, personnes en situation de handicap – quel que soit le handicap, ...), de se déplacer facilement à Paris et d'avoir accès aux services municipaux dans son quartier. Les quartiers d'accessibilité augmentée répondent à un objectif : vivre en toute autonomie, de l'enfance à l'âge adulte en ayant accès, dans une même zone, à des équipements de la petite enfance, des établissements scolaires, des équipements culturels et de loisirs.

**La Ville de Paris a investi 500 000€ par QAA soit un montant total de 8,5 millions d'euros dans des aménagements pour adapter les équipements à tous les handicaps.** Ainsi, les voiries, les établissements recevant du public et les commerces sont aménagés de telle sorte à pouvoir accueillir tous les publics (rampe et bande podotactile installées, trottoirs et arrêts de bus adaptés, obstacles supprimés, créations de places de stationnement PMR...).

Pour que l'ensemble des habitants de Paris puissent en bénéficier, les quartiers d'accessibilité augmentée sont actuellement au nombre de 17, soit un par arrondissement, et leur nombre a vocation à augmenter.

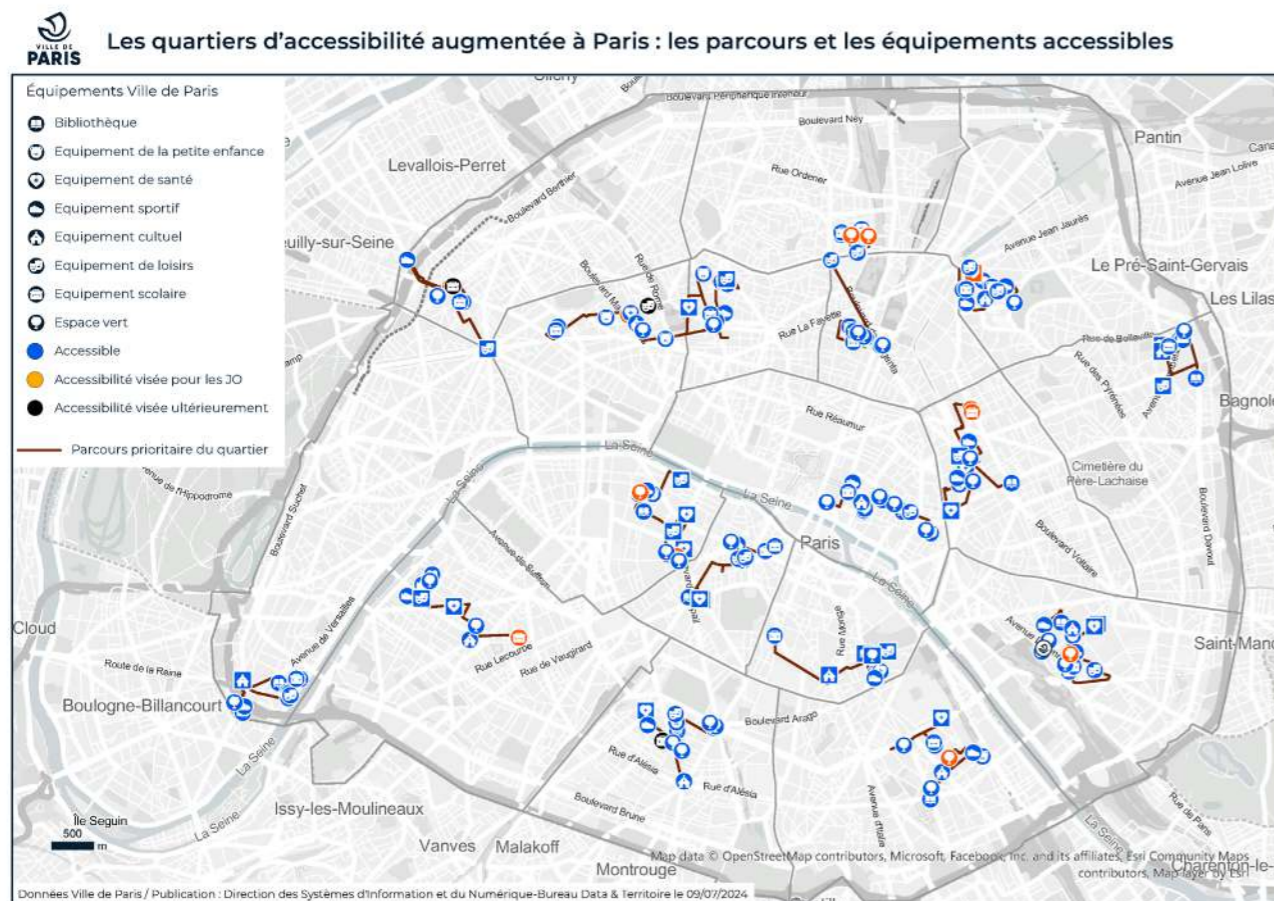
Avec 350 000 personnes en situation de handicap attendues, les Jeux Olympiques et Paralympiques constituent un accélérateur du bouleversement social et politique sur lequel la Ville est mobilisée depuis 2014. **Cette échéance permet à la démarche des QAA de voir le jour après 18 à 24 mois, alors que deux décennies de travaux étaient initialement prévues.**

La Ville de Paris s'est également appuyée sur l'opportunité que représentaient les Jeux de Paris en matière d'héritage. Si les quartiers d'accessibilité augmentée s'inscrivent dans la séquence Paris 2024, c'est aux Parisiennes et aux Parisiens qu'ils bénéficieront au quotidien sur le long terme. Les Jeux Olympiques et Paralympiques constituent une période d'observation et d'évaluation de ces nouveaux quartiers pour alimenter une concertation post-Jeux afin d'amplifier la démarche. En parallèle, les travaux pour augmenter le nombre d'espaces accessibles se poursuivent.

Les volontaires de Paris qui sensibilisent les commerçants et riverains à l'accessibilité universelle et informent sur les dispositifs d'aide se sont rendus dans chacun des 17 quartiers d'accessibilité augmentée. Ils effectuent une cartographie des établissements recevant du public accessibles de façon à pouvoir contribuer à la plateforme collaborative « Accès Libre » qui répertorie plus de 443 000 lieux accessibles.

Outre ces mesures, **la formation des agents des établissements municipaux recevant du public et des employés des commerces ainsi que la sensibilisation des riverains sont indispensables au bon fonctionnement de ces quartiers** pour aller plus loin que l'accessibilité physique des lieux et proposer une véritable expérience à tous les publics. Ainsi, un travail particulier est consacré à la formation des agents à l'accueil des publics et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Avec les JOP, ces actions de sensibilisation des établissements municipaux recevant du public et des commerces sont renforcées et accompagnées d'une campagne de communication incluant la pose d'affiches et de stickers dans chaque établissement recevant du public et de panneaux explicatifs et illustratifs.







La carte des quartiers d'accessibilité augmentée est accessible via [ce lien](#).

**Dans la démarche engagée par la Ville, près de 200 établissements publics parisiens ont été rendus accessibles à tous, parmi lesquels :**

- **Paris Centre :**
  - Le Centre de Protection Maternelle et Infantile Berthe Hirsh, 2, rue de Moussy
  - Musée Carnavalet, 23, rue de Sevigné
  - Musée Victor Hugo, 6, place des Vosges
  - Square de la Tour Saint-Jacques, 39, rue de Rivoli
- **5<sup>e</sup> arrondissement :** Centre de PMI 34, rue Poliveau

- **6<sup>e</sup> arrondissement :** Établissement multi-accueil, 10, rue Lobineau
- **7<sup>e</sup> arrondissement :** École polyvalente, 8, rue Chomel
- **8<sup>e</sup> arrondissement :** Centre sportif Jacqueline-Auriol, 7, allée Louis-de-Funès
- **9<sup>e</sup> arrondissement :**
  - Bibliothèque Louise Walsler-Gaillard, 26, rue Chaptal
  - École élémentaire, 10, rue de Clichy
- **10<sup>e</sup> arrondissement :** Médiathèque Françoise Sagan, 8, rue Léon-Schwartzberg
- **11<sup>e</sup> arrondissement :** Crèche collective municipale, 19, rue Pelée
- **12<sup>e</sup> arrondissement :** Centre Paris Anim' Bessie Smith, 19, rue Antoine-Julien-Hénard
- **13<sup>e</sup> arrondissement :** Église Notre-Dame de la Gare, place Jeanne-d'Arc
- **14<sup>e</sup> arrondissement :** Musée de la Libération de Paris, 4, avenue du Colonel Henri Rol-Tanguy
- **15<sup>e</sup> arrondissement :** Crèche collective municipale, 53, rue Emeriau
- **16<sup>e</sup> arrondissement :** Stade Pierre de Coubertin, 82, avenue Georges-Lafont
- **17<sup>e</sup> arrondissement :** Arc de Triomphe, Place Charles de Gaulle
- **18<sup>e</sup> arrondissement :** Centre musical Fleury Goutte d'Or Barbara, 1, rue Fleury
- **19<sup>e</sup> arrondissement :** Ludothèque, 21, rue Bouret
- **20<sup>e</sup> arrondissement :** La Piscine George Vallerey, 148, avenue Gambetta

Après les Jeux, se tiendra une grande concertation avec l'ensemble des parties prenantes sur le sujet du handicap et de l'accessibilité : associations, conseils locaux du handicap, mairies d'arrondissements, commerçants, transporteurs, acteurs du tourisme, de la culture, écoles, ou encore lieux de santé. Chaque Parisienne et chaque Parisien sera invité à observer et évaluer les gains d'accessibilité obtenus durant les Jeux. Une conférence parisienne de l'accessibilité, le 3 décembre 2024, journée internationale des personnes handicapées, conclura cette concertation en y associant d'autres capitales d'Europe, du C40, ainsi que plusieurs collectivités françaises engagées sur le sujet.

**La mise en accessibilité de la piscine Georges-Vallerey dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques, dans le quartier d'accessibilité augmentée du 20<sup>e</sup> arrondissement**



Construite en 1924 pour les Jeux Olympiques, la piscine Georges-Vallerey, située dans le 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris, est la doyenne des sites rénovés pour les Jeux. Pour être à nouveau opérationnelle et pouvoir accueillir athlètes et publics dans les meilleures conditions, des travaux ont été entrepris. Pour améliorer l'accessibilité, des espaces de détente sécurisés pour les personnes en fauteuil roulant ont été créés, ainsi que des sanitaires accessibles. Les marches des pédiluves ont été remplacées par des pentes et les escaliers améliorés avec des bandes d'éveil, nez de marche et mains courantes. La toiture a été refaite, le hall d'accueil réaménagé avec une banque d'accueil améliorée, un local chenil pour les chiens des usagers déficients visuels, des sanitaires accessibles, une meilleure signalétique et des portillons d'accès pour les personnes à mobilité réduite. Le confort acoustique de la halle bassin a été amélioré et les installations techniques modernisées. Une rénovation de près de 12,5 millions d'euros a été réalisée, incluant la réutilisation de 25 tonnes de bois de charpente et l'utilisation de bois éco-certifié. Les travaux ont permis de réduire de 40% la consommation d'éclairage.

**Sports : grâce aux Jeux Olympiques et Paralympiques, Paris se dote de nouveaux équipements sportifs intégralement accessibles et développe l'accès à la pratique sportive**



Les Jeux Olympiques et Paralympiques ont été un accélérateur de la transformation de Paris. Dès la phase de la candidature pour être la ville hôte des Jeux 2024, l'accessibilité était au cœur de la vision portée par la Ville de Paris. En effet, l'exigence de sites de compétitions communs aux Jeux Olympiques et Jeux Paralympiques figurait dans les conditions d'accueil. L'exemple le plus parlant est l'Arena Porte de la Chapelle pour lequel la démarche a été poussée très loin faisant de celle-ci le premier bâtiment de ce type à se voir décerner le label accessibilité Certivea.

### Des sites Olympiques accessibles à tous les Parisiens en héritage

**L'Adidas Arena : projet sportif, écologique et social emblématique et exemplaire en matière d'accessibilité**



Inaugurée en février 2024 à Porte de la Chapelle dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, l'Adidas Arena, qui comprend notamment deux gymnases, accueille plusieurs épreuves Olympiques et Paralympiques des Jeux de Paris 2024.

Avec près de 8 000 places assises, l'Arena contribue au développement du sport de haut niveau et à l'accueil d'événements sportifs d'envergure dans la capitale. La réalisation de cette nouvelle salle multifonctionnelle constitue également un engagement de la candidature aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, en faveur du sport et de son héritage pour les habitants de Paris.

En plus d'être un projet phare sur le plan écologique en ayant bénéficié d'un chantier exemplaire, sur le plan social en étant pensé comme un équipement ouvert au sport de proximité avec deux nouveaux gymnases dédiés aux associations du quartier, il l'est aussi sur le plan de l'accessibilité.

Avec le label Accessibilité mis en place pour la première fois sur un équipement de type aréna, sa conception intègre pleinement l'accessibilité universelle avec :

- La localisation et la facilité d'accès, des places pour les usagers en fauteuil roulant ou avec la mise en œuvre de places facile d'accès ;
- La mise en place de sanitaires non-genrés et des accès grands publics indifférenciés ;
- La mise en place d'une « sensory room » destinée à l'accueil de personnes souffrant de troubles du comportement ou autistiques, lieu qui n'existe aujourd'hui dans aucune salle française.

### Une pratique sportive accessible et adaptée à toutes et tous



Avec 40 nouvelles sections en trois ans, le réseau des Clubs paraccueillants est un véritable succès !

Le « Réseau des Clubs Paraccueillants » a pour but de rapprocher la pratique d'activité physique et sportive des personnes en situation de handicap sur l'ensemble du territoire. Porté par la Ville de Paris, en partenariat avec le Comité Paralympique Sportif Français et les deux comités départementaux Handisport et Sport Adapté, le « Réseau des Clubs Paraccueillants » a pour ambition de préparer le territoire parisien à accueillir toute personne en situation de handicap qui souhaite pratiquer une activité sportive. En effet, l'organisation des JOP s'accompagne aujourd'hui d'une augmentation de demande de pratique sportive au sein des clubs. Pour y répondre, le dispositif « Réseau des Clubs Paraccueillants » incite le mouvement sportif à développer une offre parasportive afin d'effectuer un maillage complet sur le territoire.

Le réseau propose donc de mettre en relation les clubs engagés dans cette démarche avec différents acteurs parisiens travaillant ou accueillant des personnes en situation de handicap tels que les établissements sociaux

ou médico-sociaux (ESMS) ou les associations de quartier. Les comités départementaux de handisport et sport adapté de Paris sont au cœur de l'animation du réseau, assurant l'accompagnement des clubs dans la construction de leurs projets jusqu'au suivi une fois leur offre mise en place. Le dispositif prévoit également aux clubs un soutien financier et matériel, ainsi qu'une aide à la promotion de leurs offres via différentes formes de communication, ainsi que la possibilité d'être affilié aux fédérations handisports et sport adapté.

La formation est le point d'entrée du RCP. Elle permet de découvrir le large spectre du handicap et de comprendre les enjeux liés à la pratique physique et sportive dans ce domaine.



**Témoignage de Romain Tran Van, responsable des dispositifs handisport et opérateur du dispositif des Clubs Paraccueillants :**

« Le dispositif Réseau des Clubs Paraccueillants, c'est un gros défi à relever : faire en sorte que chaque personne en situation de handicap puisse pratiquer le sport qu'elle souhaite, comme tout à chacun.

Par ailleurs, cette notion de réseau que la Ville a souhaité, promet de belles choses au regard de la dynamique qui s'installe entre les clubs membres du Réseau. C'est une réelle satisfaction de ce côté !

Ce dispositif tente de lever un maximum de freins liés au développement de la pratique parasportive auxquels les associations peuvent se confronter. Mais comme tout dispositif, il a ses limites et ne peut malheureusement pas répondre à tous (notamment concernant l'accessibilité pour arriver jusqu'au lieu de pratique). »

A Paris, **235 clubs** accueillent des personnes en situation de handicap et **40 nouvelles sections** ont été créées en trois ans.



### « Bouge et partage » : développer la pratique du sport en établissement social et médico-social



« Bouge et partage » propose des activités mêlant sport et culture aux personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap, à leurs proches aidants, ainsi qu'aux seniors en perte d'autonomie.

Initié dans le cadre de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques, le projet a été élaboré en lien avec des associations culturelles et sportives et plusieurs établissements médico-sociaux partenaires de la Direction des Solidarités de la Ville de Paris. Il a pour objectif de faire du sport et de la culture un outil d'inclusion et d'égalité, mais aussi un vecteur de santé et de bien-être.

Le 19<sup>e</sup> et le 14<sup>e</sup> arrondissements profitent d'ores-et-déjà de ce dispositif, avec au programme : initiation au tennis, découverte de la danse et des jeux adaptés.

Au-delà de la dimension sportive, l'objectif est de créer du lien et de donner confiance aux participants. Fort de son succès et dans une optique de pérennisation de l'action et d'élargissement à d'autres types de handicap, une expérimentation d'un 3<sup>e</sup> « Bouge et Partage » est menée depuis fin avril 2024 dans le 17<sup>e</sup> arrondissement et il est prévu d'ouvrir prochainement un nouveau dispositif dans le 10<sup>e</sup> arrondissement.

## Pour les Jeux, une mobilisation de tous les instants pour une expérience inoubliable et accessible à tous à Paris

### Plus de 50 % des passages piétons sonorisés



La perspective de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques en matière d'accessibilité a permis d'approfondir la démarche de sonorisation des passages piétons. A ce jour, plus de la moitié des traversées piétonnes parisiennes sont équipées de modules sonores permettant aux personnes aveugles ou malvoyantes de connaître le bon moment pour traverser la rue en toute sécurité. Le module traduit en sons les signaux lumineux destinés aux piétons.

**1 790 modules sonores** sur **228 carrefours** auront ainsi été équipés dans le cadre de cette campagne, pour un coût total de **3,6 M€**.

Ces modules sonores sont déclenchés à distance à l'aide d'une télécommande universelle. Cette télécommande est distribuée gratuitement à chaque personne en faisant la demande, via [le site de la Ville de Paris](#), par courrier ou bien en présentiel. Une convention a été signée avec l'association Valentin Haüy, reconnue d'utilité publique, afin de faire bénéficier de cette initiative au plus grand nombre.

L'association Valentin Haüy (AVH) a ainsi distribué plus de 200 télécommandes aux Parisiennes et aux Parisiens qui sont déficients visuels ; et 300 télécommandes ont été distribuées via des événements ponctuels organisés en mairies d'arrondissement.

Enfin, pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques, des télécommandes vont être accessibles aux touristes par l'intermédiaire de l'Office du tourisme de Paris (Paris je t'aime) et disponibles sur plusieurs lieux de distribution stratégiques : Les deux sites Paris Je t'aime : SPOT 24 à la Tour Eiffel et Gare du Nord ; les deux aéroports, le parc Disneyland et les Galeries Lafayette ; les gares de l'Est, de Lyon et de Montparnasse.

Les messages diffusés par les modules sonores seront complétés d'un message en anglais dans les zones d'approche des sites Olympiques et dans certaines zones particulièrement touristiques dont l'Hôtel de Ville.

**Témoignage de Philippe qui peut, lorsqu'il se déplace dans Paris Centre, activer le boîtier sonore pour les traverses, les sanisettes, des bâtiments administratifs, ainsi que l'entrée du métro :**

« Avec ces nouvelles télécommandes, nous avons une aide supplémentaire pour traverser les carrefours, mieux situer les parallèles des rues ou perpendiculaires [...]. Ça fait la différence au quotidien, surtout quand on l'utilise dans des quartiers que l'on connaît peu. »



### Paris Je t'aime - Office de tourisme

L'Office du tourisme de Paris propose une cartographie 100 % accessible qui permet d'obtenir des informations sur un grand nombre d'activités et de services en prenant connaissance du niveau d'accessibilité selon son handicap.

## L'accessibilité des établissements et des services parisiens, un investissement de longue date de la Ville de Paris pour permettre l'autonomie au quotidien et construire la ville de demain

De nombreux établissements et services publics municipaux désormais accessibles dans tous les arrondissements de Paris et dans tous les secteurs

Un impératif pour la ville de Paris : être au rendez-vous fixé par la loi en respectant son agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)



Paris sera au rendez-vous et respectera ses engagements et obligations liés aux agendas d'accessibilité programmée, les Ad'AP. **Ainsi, 91 % d'établissements municipaux seront rendus accessibles dès 2025.**

Les Ad'AP sont une prolongation des obligations de la loi de 2005. Ils permettent aux acteurs publics et privés qui n'étaient pas prêts dans le délai initial de 10 ans de disposer d'un délai supplémentaire. Avec différents aménagements tels que des rampes, des bandes podotactiles, des boucles magnétiques, secondés d'agents présents sur place ayant reçu une formation spécifique afin d'assurer un accompagnement complet et serein des personnes en situation de handicap.

## Des aires de jeux pour tous



La Ville de Paris poursuit l'aménagement d'aires de jeux inclusives afin de les rendre accessibles à tous les enfants. Au-delà de l'accès facilité grâce à des entrées de plein pied, les installations sont adaptées aux différents handicaps.

Une vingtaine d'aires inclusives supplémentaires sont prévues en 2024, notamment dans les 11<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements. Pour garantir le bon déploiement de ces espaces, sera mené un travail sur la consolidation de la signalétique sur site, et l'élaboration d'une carte interactive des aires de jeux publiée sur [paris.fr](http://paris.fr). Cette dernière précisera leur niveau d'accessibilité et permettra d'accéder à davantage de détails pour celles ayant un niveau d'accessibilité plus élevé (photographies des jeux, handicaps pris en compte, etc.).

## Des bibliothèques adaptées aux besoins de tous les publics



Médiatèque Canopée la fontaine

Pour garantir une offre adaptée à tous les besoins quel que soit l'âge et quelle que soit la situation du public dans les bibliothèques, la Ville de Paris s'est dotée de :

- **5 pôles sourds** avec des bibliothèques qui délivrent des formations à la langue des signes française.
- **2 pôles « lire autrement »** pour les personnes déficientes visuelles avec des équipements adaptés.
- **17 bibliothèques** assurant un accueil adapté aux groupes de personnes handicapées psychiques ou mentales.
- **Des collections et des services** : en braille (532) ; adaptations en LSF (206) ; de livres en gros caractères (13 797) ; de livres sonores adultes (40 836) ; de livres et périodiques Daisy (1 469).
- Une **bibliothèque numérique** via le portail des bibliothèques, avec : des livres audio, des livres numériques (roman, BD) pouvant être agrandis en très grands caractères et des ressources numériques.
- **Du service Port'âge**, assuré par des jeunes en service civique, organisé par 22 bibliothèques qui visitent des personnes dites empêchées (séniors, personnes en situation de handicap, ...) pour leur apporter des livres.

**La nouvelle médiathèque James Baldwin, un projet culturel, social, architectural accessible**



La médiathèque James Baldwin est un projet de transformation des deux bâtiments de l'ancien Lycée Jean Quarré, en médiathèque et en lieu-ressources pour les réfugiés. Avec une date d'ouverture prévue au second semestre de 2024, ce projet s'affirme dès à présent comme une référence de l'architecture écologique et sobre prônant l'accessibilité dans une ville résiliente. Philippe Madec, pionnier d'une architecture éco-responsable, en est à l'origine.

La médiathèque James Baldwin, qui sera la première présente dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, offrira 2 500 m<sup>2</sup> de culture au cœur de 5 000 m<sup>2</sup> d'espaces verts. Une salle polyvalente, un café, des espaces de coworking et de l'agriculture urbaine feront le lien avec la Maison des Réfugiés : espace-ressources de 1 000 m<sup>2</sup>, qui proposera un accompagnement innovant, de l'apprentissage du français à la formation professionnelle et aux initiatives citoyennes pour faciliter l'intégration.

C'est le 5<sup>e</sup> Pôle sourd du réseau de médiathèques de la Ville de Paris qui verra le jour avec l'inauguration de la médiathèque. Elle proposera un accueil en langue des signes et sera accessible à l'ensemble des personnes en situation de handicap.

La médiathèque James Baldwin est aussi accessible aux personnes à mobilité réduite, aux personnes déficientes auditives, visuelles et mentales et propose un accueil en langue des signes.

**Paris se forme à l'accueil et à la communication avec tous les publics, quels que soient les handicaps**



**Focus sur la Bibliothèque-discothèque municipale Saint-Eloi, 23, rue du Colonel Rozanoff, dans le quartier d'accessibilité augmentée du 12<sup>e</sup> arrondissement**

« Ce qui me semble particulièrement important, c'est d'accompagner le changement de regard sur le handicap, et de faire que les personnes se rencontrent. À ce titre, nous proposons dans notre établissement labellisé « Pôle Sourd » un accueil du public en Langue des Signes Française (LSF), grâce à une équipe mixte de bibliothécaires sourds et entendants, signants ou formés à la LSF. Notre action au quotidien est une sensibilisation à tous les publics. Par l'accueil, mais aussi par nos actions culturelles que nous tentons de rendre au maximum accessibles, notamment aux publics sourds. » témoigne Laurence Gautier, directrice de la bibliothèque.



### **Le déploiement de permanences de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) en arrondissement pour rendre les démarches administratives plus accessibles**

Afin de renforcer la proximité des Parisiennes et des Parisiens avec leurs services publics, l'accès des personnes handicapées à leurs droits dans le cadre de la ville du quart d'heure, cinq permanences de la MDPH en arrondissement ont été déployées : dans le 13<sup>e</sup>, le 15<sup>e</sup>, le 18<sup>e</sup> et le 20<sup>e</sup> arrondissements.

Cette expérimentation de permanences de la MDPH en arrondissement a permis de tirer de premiers enseignements :

- Les permanences de proximité s'inscrivent en complémentarité de celles de la MDPH centrale de la rue de la Victoire ;
- Les premiers usagers se déclarent satisfaits de cette proximité ;
- Cette proximité favorise les partenariats avec les espaces parisiens de solidarité et les mairies d'arrondissement.

### **Théâtres, musées, bibliothèques et médiathèques : l'offre culturelle parisienne accessible s'enrichit sur tout le territoire**

La Ville de Paris s'engage à faciliter l'accès physique aux lieux culturels à l'ensemble des publics. L'objectif est de garantir un accès à la culture dont l'offre est particulièrement riche à Paris à tous les citoyens et éviter toute forme d'exclusion. Ainsi, de plus en plus de lieux culturels sont engagés pour l'accessibilité : tour d'horizon des théâtres et musées qui proposent une offre culturelle accessible à toutes et tous :

#### **Le Mouffetard – Centre national de la Marionnette (5<sup>e</sup>) propose :**

- Des spectacles adaptés en langue des signes française,
- Des ateliers de pratique artistique amateur où personnes sourdes et personnes entendant abordent ensemble le chansigne, la chorésigne, ou toute autre forme artistique propre à la culture sourde,
- Des ateliers et des sorties pour les élèves de l'Institut national des Jeunes sourds (Paris 5<sup>e</sup>) et du collège Morvan (Paris 9<sup>e</sup>),
- Des cafés-signes ouverts à tous pour la pratique de la LSF.

#### **Le Théâtre Silvia Monfort (15<sup>e</sup>) propose :**

- Des conseils de spectacles et un placement en salle personnalisé
- Des représentations accessibles en LSF ou sur-titrées.
- Des représentations en audiodescription et des visites tactiles du plateau avant les représentations.

#### **Le Mois parisien du Handicap, un rendez-vous annuel pour valoriser l'accessibilité et le handicap**

Le Mois parisien du Handicap, qui a vu sa 15<sup>e</sup> édition se tenir en 2024, est un temps fort qui donne la parole aux personnes concernées et réunit les acteurs du monde du handicap. A cette occasion, les associations, les organisations sportives et culturelles, les mairies d'arrondissements et la Ville de Paris se mobilisent afin de programmer un mois de festivités proposant un temps essentiel d'information, d'échanges et de partage dédié au handicap et l'accessibilité. Animations, événements culturels et handisport, spectacles, expositions, forums de sensibilisation ou encore conférences, se tiennent partout dans la ville pendant le Mois parisien du handicap.





### L'autonomie des Parisiens renforcée par l'accessibilité numérique des sites et des services en ligne et de nouvelles innovations

Comme pour l'accessibilité de ses établissements, la Ville de Paris veille à celle de ses sites internet. Des audits internes sont réalisés régulièrement pour vérifier que les outils numériques de la Ville répondent au taux d'accessibilité légal. La Ville travaille aussi à rendre accessible l'ensemble des informations qu'elle diffuse. C'est l'objet notamment des dispositifs « Facile à lire et à comprendre » pour rendre accessibles des textes aux publics qui rencontrent des difficultés de compréhension : les personnes en situation de handicap intellectuel, les personnes dont le français n'est pas la langue maternelle, enfants ou encore les personnes âgées.

La Ville de Paris accompagne également le développement de solutions innovantes pour une accessibilité augmentée dans tous les quartiers de Paris. L'application Streetnav par exemple propose à toutes les personnes en situation de handicap un guidage extérieur et intérieur dans les parcours et les établissements des quartiers à accessibilité augmentée. Le guidage est augmenté par un bracelet vibrant le long du parcours pour indiquer les directions à prendre aux personnes en situation de déficience visuelle.

## L'accessibilité est une ligne de conduite transversale à toutes les politiques publiques parisiennes pour concrétiser l'accès de chacun à ses droits en toute autonomie

L'accessibilité au cœur de chaque grand projet de la mandature au service de l'autonomie et de la citoyenneté de tous les Parisiens

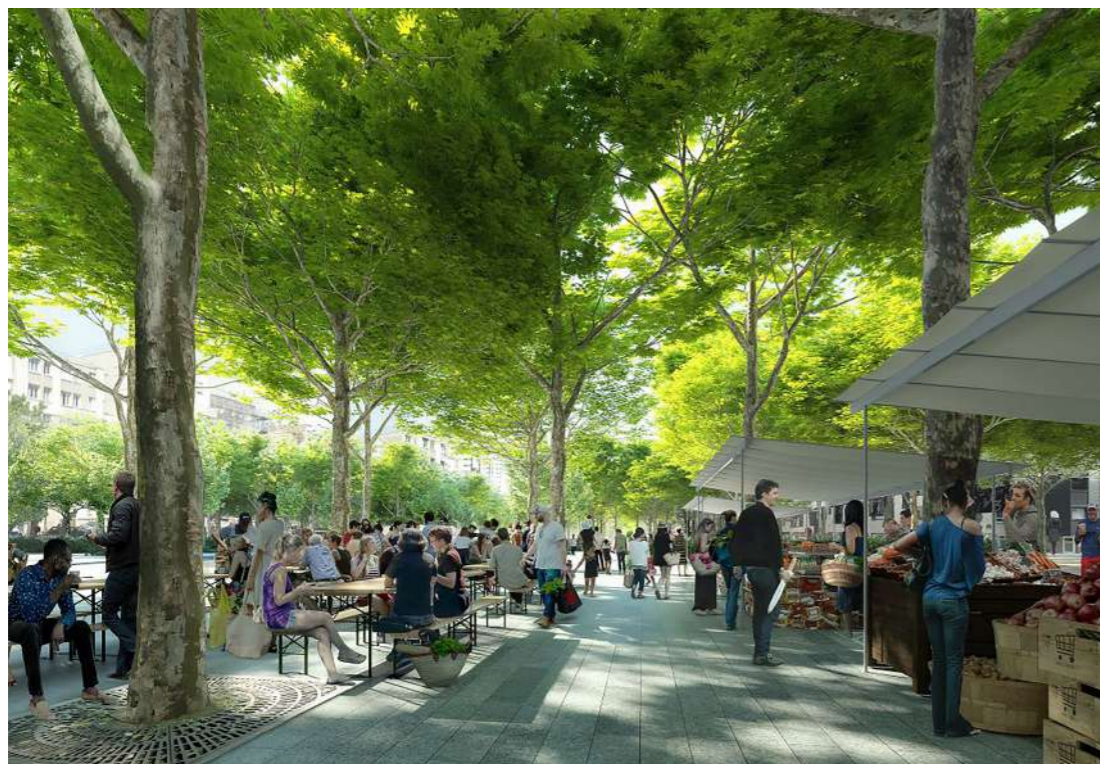
De la porte de la Chapelle aux rues aux écoles, chacun des projets que porte la Ville de Paris est une opportunité de prévenir, de réduire et même de supprimer les situations de vulnérabilités. Ainsi, plusieurs travaux d'aménagement de l'espace public ont intégré l'accessibilité comme un de leurs objectifs phares.



*Théâtre de la Ville*

Le **Théâtre de la Ville** (4<sup>e</sup>) – rebaptisé théâtre Sarah-Bernhardt – a été en travaux pendant plus de 7 ans. Si les travaux ont permis de mettre en valeur le patrimoine et moderniser le lieu, l'objectif était également de remettre le bâtiment aux normes d'accessibilité en vigueur. Ainsi, le café, le hall, la grande salle et la coupole sont accessibles via un ascenseur PMR, la grande salle compte 20 places PMR, 3 loges sont accessibles aux artistes en fauteuil roulant.

[Plus d'informations sur paris.fr](http://paris.fr)



Le réaménagement de la **porte de la Chapelle** (18<sup>e</sup>) s'est achevé juste avant l'été et les Jeux de Paris. Cet axe majeur du quartier a été métamorphosé en une vaste promenade avec l'aménagement de pistes cyclables, une réduction de la place de la voiture, des travaux pour développer la végétalisation, et un nouvel éclairage public. L'objectif est que cet espace soit aligné avec ce que Paris rêve d'être : un espace plus vert, moins pollué, plus accueillant et accessible à tous.  
[Plus d'informations sur paris.fr](https://paris.fr)



La **place de la Nation** (11<sup>e</sup>), « place-carrefour » symbolique, qui offre une ouverture sur l'axe historique du cours de Vincennes et un vaste espace au cœur de l'Est parisien, a, elle aussi, fait l'objet de travaux pour donner la priorité aux espaces verts et favoriser son accès à tous en élargissant par exemple les passages piétons et en supprimant les obstacles qui s'y trouvaient.  
[Plus d'informations sur paris.fr](https://paris.fr)

## Paris se mobilise avec ses partenaires pour garantir le droit à l'éducation de tous les enfants



L'école en tant que cercle de socialisation fondamental revêt une importance majeure : elle permet l'inclusion sociale et sociétale. Promouvoir et faciliter l'accès à la scolarité de tous les enfants et notamment ceux en situation de handicap est donc un moyen de lutter contre l'exclusion, l'isolement et les discriminations à leur rencontre.

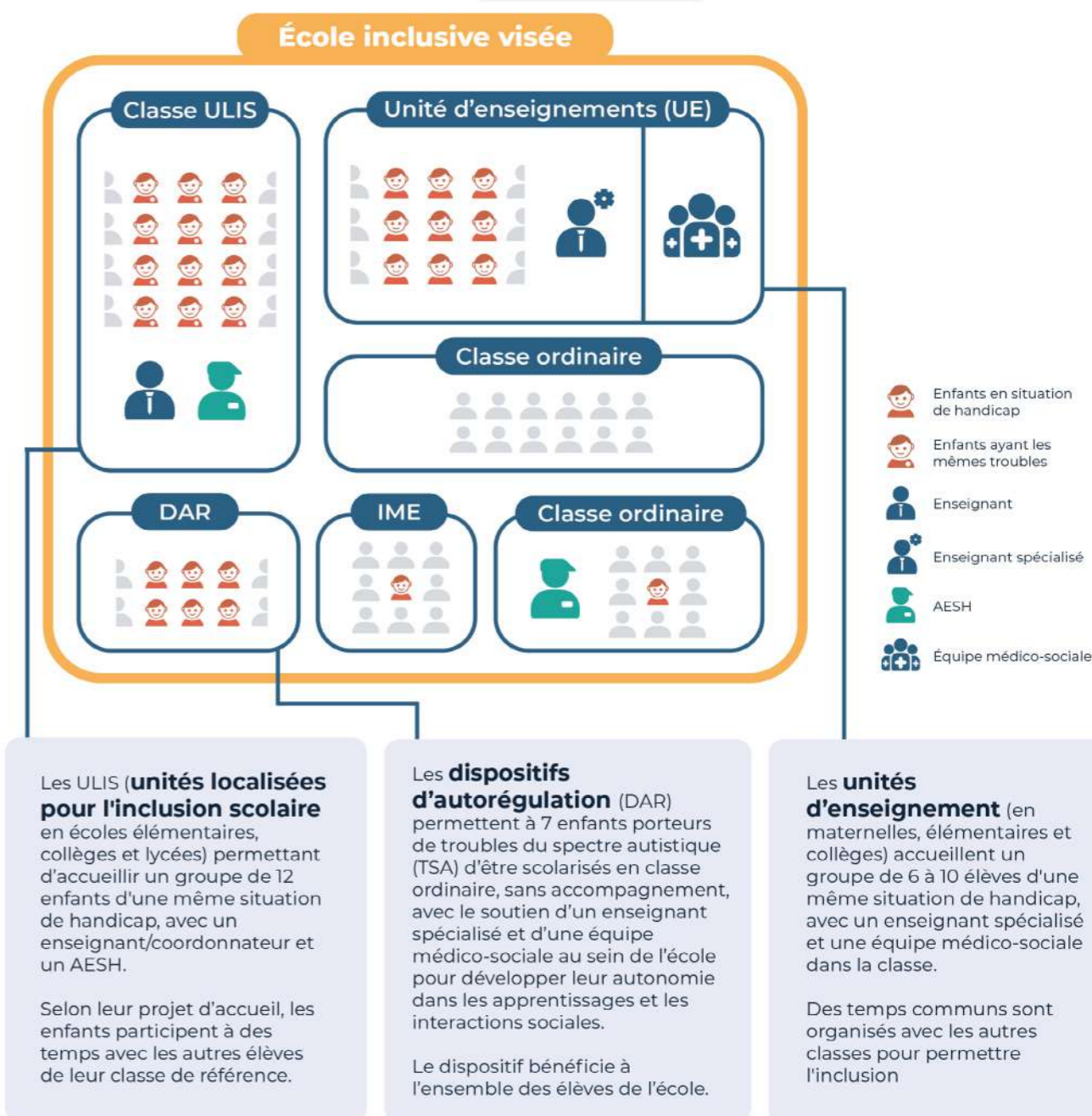
C'est l'objectif des dispositifs d'inclusion scolaire déployés dans toute la Ville.

Fruit d'un partenariat entre la Ville de Paris, l'Éducation nationale, l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France et la Maison départementale des personnes handicapées de Paris, 10 nouveaux dispositifs d'inclusion scolaire ouvriront à la rentrée 2024. Il s'agira de 5 unités d'enseignement externalisées en école et de 4 en collège. À cela s'ajoute le projet de création d'un pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE).

Ainsi, au total, la ville disposera de 39 dispositifs d'école inclusive dans les écoles et collèges (dont 30 déjà existants et 9 prévus en septembre 2024) auxquels s'ajoutent les 3 classes du pôle d'enseignement des jeunes sourds (cours bilingues en langue des signes française) :

- 1 classe en maternelle ;
- 1 en élémentaire ;
- 1 au collège.

## SCOLARITÉ DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP : QUELS DISPOSITIFS ?



**? QUEL EST LE RÔLE DE L'AESH ?**

L'accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH) permet à l'élève d'acquérir et de renforcer son autonomie dans les apprentissages et la vie à l'école. Leurs missions sont notifiées sur la notification MDPH de chaque élève :

- Accompagnement à la réalisation des actes de la vie quotidienne
- Soutien aux apprentissages, en concertation avec l'enseignant
- Aide à la socialisation

Il existe 3 types d'accompagnement : en collectif (ULIS et parfois en UE), en individuel (auprès d'un élève), en mutualisé (auprès de plusieurs élèves).

## Renforcer le droit aux loisirs des enfants et le droit au répit des familles



La Ville de Paris s'est dotée d'une offre conséquente en vacances adaptées avec une tarification abordable permettant au plus grand nombre d'enfants de partir. Ces séjours s'adressent à tous les publics en termes d'âge (adultes, jeunes, enfants) et de type de handicaps (moteur, mental, psychique, autisme, polyhandicap...).

Les vacances adaptées constituent une offre de séjour avec d'autres enfants pour un public qui est souvent contraint de passer ses vacances à la maison et représente également une opportunité pour les parents aidants de profiter d'un temps de répit dont ils bénéficient rarement.

De nombreux séjours en France ou à l'étranger sont proposés en fonction des conditions de ressources des familles avec un reste à charge à 0€ pour la plupart des séjours pour les familles les plus modestes.

Grâce à l'action de la Ville, une famille peut économiser **jusqu'à 1 300 €** pour que son enfant parte en vacances adaptées. Des vacances sur mesure pour que **près de 800 enfants** puissent partir en vacances

### Pour soutenir et pérenniser sa dynamique d'accessibilité, Paris ouvre une résidence de l'accessibilité et de la conception universelle à la mairie du 20<sup>e</sup> arrondissement

La Résidence de l'accessibilité installée à la Mairie du 20<sup>e</sup> arrondissement est à l'avant-garde du projet de ville 100 % accessible qui permet une autonomie des déplacements de chacun. Initié par la Mairie du 20<sup>e</sup> et porté par Makesense, ce projet s'articule autour de trois axes : améliorer les services publics, le logement et la citoyenneté.

Entièrement aménagé en économie circulaire, cet espace fait la démonstration qu'il est possible d'allier responsabilité environnementale et enjeux sociétaux. Cette résidence accessible à toutes et à tous met en avant les solutions existantes pour l'accueil quotidien des personnes en situation de handicap et est également un lieu d'émulation pour inventer la Ville de demain en accueillant tout au long de l'année des structures associatives ou de l'économie sociale et solidaire (ESS) : entreprises à but non lucratif, associations, acteurs du plaidoyer, qui développeront des dispositifs innovants répondant aux problématiques de l'inclusion en ville.

Les porteurs de projets reçoivent un accompagnement, des locaux et peuvent expérimenter ensemble dans l'arrondissement. C'est le cas de N'Vibe en partenariat avec StreetNav. Ces deux porteurs de projet ont permis de développer une application de guidage conçue avec et pour les personnes en situation de handicap. Grâce à son mode de sélection de profil, il est possible de se faire guider en toute sécurité, quel que soit ses besoins. Ce GPS fonctionne en extérieur comme en intérieur. Ce GPS est complété d'un bracelet vibrant qui permet aux personnes aveugles et malvoyantes de bénéficier du guidage sans monopoliser leur ouïe.

# Les différentes étapes du vote



## Étape 1

Je rentre dans le bureau de vote avec **ma carte d'identité ou mon passeport** et **ma carte d'électeur**.



## Étape 2

Les personnes du bureau de vote vérifient que **je suis bien inscrit**.



## Étape 3

Je prends une **enveloppe** et au moins deux **bulletins de vote**.



## Étape 4

Je rentre dans **l'isoloir**.  
Je peux me faire accompagner par une personne de mon choix.

## Étape 5

Je présente ma **carte d'identité ou mon passeport** et **ma carte d'électeur** au **Président du bureau de vote** qui lit mon nom.

Je mets mon **enveloppe** dans **l'urne**.  
Je peux me faire aider par une personne de mon choix.



## Étape 6

Je signe la **liste d'émargement**.  
Une personne de mon choix peut signer à ma place.

# Le vote, un droit pour toutes et tous !

DARES Mission Communication - Sport/Jeux - Juin 2020

## Le dispositif d'accessibilité des élections à Paris est une référence nationale

L'accès au vote est un droit constitutionnel qui doit être garanti à tous. C'est pourquoi la Ville de Paris a créé en 2018 un groupe de travail afin d'améliorer les conditions de vote des personnes en situation de handicap.

La Ville de Paris a été récompensée par un Prix Territoria pour ce projet en décembre 2019 (catégorie Civisme). Le dispositif est issu de six mois de travaux menés en étroite collaboration avec le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) de Paris, enrichis par des témoignages de personnes déficientes intellectuelles.

Une campagne de communication accessible est menée à chaque élection afin d'informer les citoyens du scrutin et des modalités de vote, quels que soient ses besoins. La Ville de Paris soutient par ailleurs des associations qui sensibilisent les personnes ayant une déficience intellectuelle à la procédure de vote.

## **CONTACT**

Service de presse de la Ville de Paris

[presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)

01 42 76 49 61

[www.paris.fr/accessible](http://www.paris.fr/accessible)